

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 11 décembre 2023 de 18h35 à 20h33.

Etaient présents : CARTIER Sylvestre, DEFORGE Marc, DÉsirANT Françoise, FRAPART Yves, GUICHON Julie, LABARRE Alexis, MAURY Édith, MEXIQUE Bruno, PERRIN Céline, et STEPHAN Murielle.

Absente excusée : MEXIQUE Béatrice ayant donné procuration à MEXIQUE Bruno

Secrétaire de séance : DÉsirANT Françoise

1 spectatrice

Séance enregistrée avec l'accord de tous les conseillers.

Approbation du PV de la séance du 06 novembre 2023 à l'unanimité.

Toutefois, Madame Maury regrette que Monsieur Gaudillier de l'ONF ne puisse proposer d'autres essences à planter. Monsieur le Maire informe les élus qu'il a contacté Monsieur Gaudillier concernant le programme de replantation. Monsieur Gaudillier émet des doutes sur une plantation en 2024, faute de plançons suffisants. Le martelage initialement prévu le 16 novembre n'a pas encore été réalisé.

Demande de subvention Fonds vert.

Monsieur le Maire explique que le Fonds vert est un fonds européen qui est attribué au Département qui permet de subventionner des travaux visant à accélérer la transition écologique dans les territoires. Le remplacement des ampoules actuelles par des ampoules LED est éligible à ce dispositif. Monsieur le Maire explique que le Fonds vert sera reconduit en 2024 avec une enveloppe plus importante qu'en 2023. Monsieur le Maire dit que le dossier est prêt à être déposé en 2023 mais se demande s'il ne serait pas plus judicieux d'attendre janvier 2024 pour le faire et que, comme pour toute demande de subvention, une délibération l'autorisant à demander cette subvention est nécessaire. Monsieur Mexique demande quel est le montant de la subvention. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de montant fixé, mais que la subvention peut monter jusqu'à hauteur de 80%. Monsieur Frapart demande si les demandes d'attribution du Fonds vert se font au fil de l'eau. Les demandes peuvent se faire tout au long de l'année contrairement à d'autres subventions qui ont une date butoir pour le dépôt du dossier. Madame Guichon demande si le remplacement des ampoules peut se faire par tranche, par rue. Monsieur Cartier demande si avec la requalification de la 1^{ère} tranche de la rue de chalons, on peut avoir une idée de la consommation des ampoules LED par rapport aux autres ampoules sodium. Monsieur le Maire répond que malheureusement le transformateur sur la rue de chalons comprend la partie de la 2^{ème} tranche rue de chalons, et qu'il est donc impossible de calculer la consommation et ainsi d'en déduire l'économie que cela engendrait. Monsieur le Maire précise que le devis a été demandé pour le remplacement de toutes les ampoules exceptées celles de la 2^{ème} tranche rue de chalons mais établi par tranches. Il est donc possible de remplacer les ampoules que dans certaines rues suivant le montant de la subvention qui nous sera alloué. Dans le cas où le dossier serait déposé en décembre et que la subvention attribuée était jugée insuffisante, Monsieur Mexique demande s'il est possible de la refuser et de redéposer le dossier de demande d'aide début 2024. Monsieur le Maire pense que cela n'est pas possible. Madame Guichon demande si l'éclairage public est programmé en fonction du soleil ou si la commune décide de la programmation des heures d'éclairage. Monsieur le Maire répond que cela est automatique. Monsieur le Maire rappelle que l'intensité lumineuse des ampoules LED est réduit de à 50%. Toutefois, les élus ne constatent pas réellement de différence de luminosité. De plus, certaines illuminations ne fonctionnent pas, l'électricien sera rappelé afin de régler ses dysfonctionnements. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention Fonds vert.

Remboursement avances de frais.

Monsieur le Maire rappelle que suite au succès de la soirée Beaujolais, un achat de 10 assiettes supplémentaires a été fait pour un montant de 7.80€. Monsieur Frapart demande s'il est possible de globaliser ce type de remboursement. Monsieur le Maire précise que suivant l'achat, les remboursements peuvent être répartis sur différents articles comptables. De plus, Madame Stephan souligne que c'est la première demande cette année et que les remboursements pour avances de frais sont rares. Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité le remboursement des frais avancés au compte 623 Fêtes et cérémonies.

Traitement des chenilles processionnaires

Suite à la remarque de Madame Stephan lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire informe les élus que Monsieur Royer a fait le tour du village et a comptabilisé plus de 80 nids de chenilles processionnaires. Madame

Stephan est surpris du nombre de nids comptabilisés. Monsieur le Maire a contacté la Camda qui propose de traiter les nids ce qui éviterait de couper tous les arbres atteints. Monsieur le Maire présente le devis aux membres du conseil dont le montant est de 1 860€ par an. Il s'agit d'un traitement qui sera réalisé 2 fois par an pendant 3 ans. Monsieur Mexique demande si le traitement se fait par drone. Monsieur le Maire répond que le traitement sera réalisé par pulvérisation classique.

Remplacement délégué à la sécurité routière

Monsieur le Maire informe les élus qu'un délégué à la sécurité routière doit être nommé suite à la démission de Monsieur Stéphane Frapart. Monsieur Cartier et Madame Stephan demandent Si Monsieur Frapart Stéphane avait déjà été sollicité. Monsieur le Maire répond qu'à sa connaissance Monsieur Stéphane Frapart n'a jamais été convoqué pour ce sujet. Monsieur Cartier se porte volontaire d'autant qu'il se charge du cinémomètre. Après délibération, le conseil municipal désigne à l'unanimité, Monsieur Sylvestre Cartier, délégué à la sécurité routière.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe les élus que les arbres dangereux ont été abattus ce jour pour un montant de 1 020€.
- Monsieur le Maire fait un point rapide sur la restauration des vitraux. Monsieur le Maire informe les élus que d'autres vitraux sont à restaurer, que 4 devis ont été reçus et que ce point sera étudié lors des réunions de préparation budgétaire en début d'année prochaine. Madame Maury demande combien ont été restaurés. Cette année, 2 vitraux ont été restaurés pour un montant de 4 573.20€.
- Monsieur le Maire fait un point sur l'inauguration de l'espace Pierre Huet. Un peu plus de 70 personnes sont venues pour cette occasion. Beaucoup sont satisfaits que le bâtiment porte le nom d'un écuriot.
- Madame Stephan fait un point sur la soirée beaujolais. 99 personnes étaient inscrites. La soirée revient à la commune à 510.18 € contre 405 € l'année dernière.
- Monsieur le Maire rappelle que l'Harmonie de Saint-Germain est venue se produire pour la Saint-Cécile le dimanche 26 novembre et que leur concert a été suivi par le verre de l'amitié dans l'espace Pierre Huet.
- Monsieur le Maire fait un point sur la plantation du bois des petits écuriots. 6 familles sur 9 conviées sont venues braver la pluie. 5 sorbiers des oiseaux et 4 prunus pissardii ont été replantés. Madame Guichon demande si d'autres tuteurs ont été remis. Ce sera fait au plus vite.
- Monsieur le Maire informe les élus que les travaux chemin des hauts seront revus au printemps prochain. Une première situation a donc été régularisée et le solde sera payé après le reprofilage complet et correct du chemin. Monsieur Frapart demande si un piquetage sera fait afin d'éviter une nouvelle déconvenue. Monsieur le Maire propose de rencontrer Colas lorsqu'elle reviendra refaire les travaux. Monsieur Mexique demande à ce que Colas repasse aussi rue de la gare et chemin du nergone.
- Monsieur le Maire rappelle que la boîte aux lettres du Père Noël a été installée. Des lettres ont déjà été reçues. L'assistante du Père Noël se chargera d'y répondre.
- Monsieur le Maire rappelle que les vœux 2024 auront lieu le vendredi 12 janvier à 19h00 à la salle des fêtes. Monsieur Cartier rajoute que la carte des vœux est à finaliser et qu'elle sera prête d'ici la fin de la semaine.
- Monsieur le Maire fait la lecture d'un courrier d'administrés. Celui-ci relate des excès de trop grande vitesse chemin des hauts et un manque d'éclairage public entre chez Monsieur Frapart et la SARL Raimond. Les élus sont conscients de ces excès de vitesse qui sont malheureusement constatés dans d'autres rues de la commune. Monsieur le Maire regrette que la gendarmerie ne soit pas assez présente sur la commune. Monsieur Mexique propose d'installer des grands bacs à fleurs chemin des hauts afin de créer des écluses. Monsieur Frapart rappelle que bien que ce soit une voie communale, on ne peut pas y mettre ce que l'on veut et que cela ne doit pas empêcher les tracteurs de circuler. Bien que le stationnement soit interdit, il a été constaté que de nombreux riverains stationnaient sur les bas-côtés. Un rappel sera fait sur ce sujet ainsi qu'une information sur les vitesses enregistrées par le cinémomètre. Une réponse sera faite.
- Monsieur le Maire informe le conseil qu'un courrier avec accusé de réception a été envoyé à Madame Normand l'informant de la dangerosité de la grange et de la nécessité de remédier à la situation dans les plus brefs délais.
- Monsieur Mexique demande si le pont de la Santate est enfin réparé. Monsieur le Maire répond par la négative. L'ensemble des élus demande à Monsieur le Maire de faire une lettre recommandée et/ou une mise en demeure car le sujet revient trop régulièrement.
- Madame Désirant demande si les travaux au 2 rue de nuisement sont en bonne voie. Monsieur le Maire répond qu'ils sont presque terminés. Monsieur Royer et Monsieur Simon y travaillent tous les jours afin de pouvoir remettre la maison en location début 2024. Monsieur le Maire rappelle que les problèmes de moisissures venaient d'un problème de VMC. Celle-ci a été réparée. La cuisine a été refaite entièrement par Monsieur Royer. Monsieur Mexique

demande à combien s'élève les montants des travaux. Monsieur le Maire répond que pour l'instant le montant n'est pas définitif. Monsieur Mexique pense qu'il faudra être vigilant lors de l'état des lieux de la prochaine location. Des photos seront prises lors de la remise des clés et le bail sera revu en y incluant l'obligation de remettre les murs en peinture de la même couleur que lors de l'entrée et y annoter un forfait pour les trous.

- Monsieur le Maire remercie tous les élus pour avoir pris le temps de décorer le village. Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu d'un administré. Certains élus sont étonnés de cette remarque et sont déçus. Une réponse lui sera faite.

- Monsieur Labarre demande à ce que les pousses d'érable soient arrachées au plus vite comme cela avait été dit. Monsieur le Maire rappelle qu'il a demandé aux employés communaux de s'occuper en priorité des travaux dans le logement communal.

- Monsieur le Maire pense qu'il serait bien de reprogrammer une réunion de concertation avec les employés. Madame Stephan pense qu'il faut attendre puisque les employés ont été mobilisés pour la maison du 2. Monsieur Mexique demande si les entretiens individuels professionnels ont été faits. Monsieur le Maire répond que ceux de 2023 sont faits et ceux de 2024 sont prévus en février. Monsieur Mexique remarque que la voiture de Monsieur Simon n'est plus stockée dans la grange. Monsieur le Maire répond que cela fait 3 semaines. Monsieur Frapart remarque des améliorations ont été visibles suite aux réunions de concertation et qu'il est judicieux de renouveler ce type de réunion en 2024.

- Monsieur Frapart annonce aux élus qu'une association d'ULM prévoit une manifestation du 12 au 15 août 2024. Monsieur Frapart fera un courrier au nom de la mairie pour organiser une réunion d'information.

Prochaines réunions

Vœux du Maire : vendredi 12 janvier 2024 à 19h00

Réunion travaux 2^{ème} tranche rue de châlons : vendredi 12 janvier 2024 à 10h00

Réunion du conseil municipal : lundi 15 janvier 2024

Réunion prépa budget : lundi 12 février à 18h00

Réunion prépa budget : lundi 19 février à 18h00